SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2013, À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU 1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS: MM Yves Coulombe, maire

Mme

Sylvain Delisle, conseiller, poste no. 4 Julien Milot, conseiller, poste no. 2 Louis Gosselin, conseiller, poste no. 6 Serge Pouliot, conseiller, poste no. 3 Josée Pelletier, conseillère, poste no. 1

ABSENTE: Mme Debbie Deslauriers, conseillère, poste no. 5

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013
- 4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
- 5. Rapport des membres du conseil et du maire
- 6. Résolution Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014
- 7. Résolution Nomination du vérificateur pour l'année 2014
- 8. Résolution Mandat pour la négociation de l'achat d'un terrain pour les étangs aérés
- 9. Résolution Programmation finale 2010-2013 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 10. Résolution Demande à Hydro Québec pour la réalisation de l'étude d'avant projet pour l'enfouissement des fils
- 11. Résolution Mandat à Me Martin Bouffard, procureur
- 12. Avis de motion Adoption du règlement d'emprunt pour l'assainissement des eaux usées et la réfection du chemin Royal
- 13. Avis de motion Adoption du code d'éthique et de déontologie révisé
- 14. Comptes à payer
- 15. Correspondance
- 16. Rappel séances extraordinaires du 9 décembre prochain
- 17. Période de questions
- 18. Clôture de la séance

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Michelle Moisan fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION

NO: 469-13

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

RÉSOLUTION NO: 470-13

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2013</u>

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Julien Milot et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 11 novembre 2013, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'octobre 2013 : 16

Coût prévu des travaux 134 700 \$

Nombre de permis pour le mois de novembre 2013 : 4

Coût prévu des travaux 51 000 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO: 471-13

6. <u>RÉSOLUTION – ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014</u>

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014 comme suit :

Lundi 6 janvier 2014

Lundi 3 février 2014

Lundi 3 mars 2014

Lundi 7 avril 2014

Lundi 5 mai 2014

Lundi 2 juin 2014

Lundi 7 juillet 2014

Lundi 4 août 2014

Mardi 2 septembre 2014

Lundi 6 octobre 2014

Lundi 3 novembre 2014

Lundi 1^{er} décembre 2014

RÉSOLUTION NO: 472-13

7. <u>RÉSOLUTION - NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR</u> <u>L'ANNÉE 2014</u>

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la firme « Mallette » pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2014.

RÉSOLUTION NO: 473-13

8. <u>RÉSOLUTION - MANDAT POUR LA NÉGOCIATION DE</u> L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR LES ÉTANGS AÉRÉS

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire Yves Coulombe pour la négociation de l'achat d'un terrain pour l'emplacement des étangs aérés dans cadre du projet d'assainissement des eaux usées et de réfection du chemin Royal.

RÉSOLUTION NO: 474-13

9. RÉSOLUTION - PROGRAMMATION FINALE 2010-2013 DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que:

La municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO: 475-13

10. <u>RÉSOLUTION - DEMANDE À HYDRO QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR L'ENFOUISSEMENT DES FILS</u>

Attendu qu'une aide financière 8 096 527 \$ a été accordée à la Municipalité par le MAMROT pour l'assainissement des eaux usées;

Attendu l'engagement de 4,5 M \$ de Transports Québec pour la réfection du chemin Royal suite aux travaux;

Attendu un investissement potentiel de plus de 3 M \$ par Hydro Québec dans le programme d'enfouissement des fils en milieu patrimonial sur une distance de 945 mètres;

Attendu l'attrait touristique augmenté par ces travaux et les retombées économiques pour la Municipalité;

Attendu que la Municipalité accepte le rapport d'étude préliminaire préparé par Hydro Québec;

Attendu que la Municipalité désire poursuivre en phase d'étude d'avant-projet;

Attendu que la Municipalité s'engage à rembourser les frais encourus si elle abandonne le projet;

Attendu que la Municipalité retient le choix 2 ci-dessous quant au partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils lors de travaux d'enfouissement d'une portion de ligne de distribution;

Rapport d'étude préliminaire DCL-21278770

ANNEXE A

Partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils lors de travaux d'enfouissement d'une portion de ligne de distribution. Volet Patrimonial et culturel

Activité	Choix 1	Choix 2	
Exprimer les besoins d'ouvrages civils d'Hydro- Québec	S.O.	S.O.	
Réaliser l'ingénierie des ouvrages civils	Hydro-Québec	Hydro-Québec	
Intégrer les besoins d'ouvrages civils des partenaires	Hydro-Québec	Hydro-Québec	
Contrôler la conformité de l'ingénierie civile d'Hydro-Québec	s.o.	s.o.	
Obtenir les servitudes	Requérant	Requérant	
Préparer, octroyer et gérer le contrat de réalisation des ouvrages civils	Hydro-Québec	Requérant	- 1
Contrôler la qualité des ouvrages civils	Hydro-Québec	Hydro-Québec	
Réviser et émettre les plans consolidés de construction (tel que construit)	Hydro-Québec	Hydro-Québec	

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle de demander à Hydro Québec et ses partenaires en télécommunications de réaliser l'étude d'avant-projet pour l'enfouissement des fils dans la Municipalité de St-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Le vote est demandé par: Josée Pelletier

POUR:

CONTRE: 1

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION NO: 476-13

11. <u>RÉSOLUTION - MANDAT À Me MARTIN BOUFFARD DANS LE DOSSIER DU 165 CÔTE PLANTE</u>

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Josée Pelletier de mandater Me Martin Bouffard pour entreprendre les procédures en Cour supérieure contre le propriétaire du 165, côte Plante si la lettre qui lui a été envoyée par la Municipalité demeure sans réponse au 20 décembre 2013.

Le vote est demandé par : Louis Gosselin

POUR:

3

CONTRE: 2

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. <u>AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET LA RÉFECTION DU CHEMIN ROYAL</u>

Josée Pelletier, conseillère, donne avis qu'un règlement d'emprunt pour l'assainissement des eaux usées et la réfection du chemin Royal sera présenté à une séance ultérieure du conseil.

13. <u>AVIS DE MOTION - ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ</u>

Sylvain Delisle, conseiller, donne avis qu'un règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie révisé sera présenté à une séance ultérieure du conseil.

RÉSOLUTION NO: 477-13

14. <u>COMPTES À PAYER</u>

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **69 549,49**\$ pour le mois de novembre 2013 et que le maire ou le pro-maire ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro 475-13.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

15. CORRESPONDANCE

Il n'y avait aucune correspondance.

16. RAPPEL - SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9 DÉCEMBRE PROCHAIN

Un rappel est adressé aux personnes présentes que lors des séances spéciales du 9 décembre prochain, une résolution concernant le refinancement de l'édifice multifonctionnel sera adoptée et qu'une seconde séance extraordinaire portera sur les prévisions budgétaires pour l'année 2014.

17. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Le conseil répond aux questions des personnes présentes à la séance.

RÉSOLUTION 18. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u> NO : 478-13

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 9 h.

MICHELLE MOISAN

TYVES COULOMBE

DIRECTRICE GÉNÉRALE /

MAIRE